

# Le guide du Restaurant Scolaire

*Année 2024-2025*



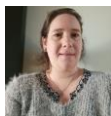
## A l'attention des parents ...

### Le fonctionnement du Restaurant Scolaire :

Le restaurant scolaire est un des services proposés par l'Association locale Familles Rurales MONCHAPO, elle-même rattachée à la Fédération Familles Rurales de Vendée, à la Roche Sur Yon.

Le service est géré par une commission composée exclusivement de personnes bénévoles. Cette commission est composée de :

Sarah BEAUFRETON



Cécile RAPIN

Leurs rôles est de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du service et d'assurer le partenariat avec les instances et autres associations, de relayer les informations entre les familles et les salariés.

**Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, vous serez toujours les bienvenus. N'hésitez pas à vous faire connaître !**

L'équipe du personnel est composée de :

Béatrice DESSAIVRE



Axel BOYER



Le repas est identique en Maternelle et Primaire. Si l'enfant ne souhaite pas manger un aliment, le personnel l'invite à goûter, mais en aucun cas il ne pourra remplacer le plat prévu.

Si l'enfant a un problème de santé important ou d'allergie alimentaire, la famille doit en faire part aux responsables et le signaler sur la fiche sanitaire de l'enfant, puis fournir un certificat médical signé du médecin.

La prise de médicament est interdite à la cantine.

En cas d'accident, le personnel prend l'initiative nécessaire selon le cas et prévient la famille et/ou l'école.

Les menus vous seront envoyés par mail .

Les inscriptions sont renouvelés à chaque nouvelle année scolaire par le biais de permanences obligatoire, au-delà de la date qui vous sera indiqué **une majoration de 5 euros sera appliquée pour tout retard d'inscription. Elle sera impacté sur votre prochaine facture.**

Lors de votre inscription, vous précisez si votre enfant mangera régulièrement ou bien occasionnellement au Restaurant Scolaire. Un enfant est considéré comme régulier lorsqu'il mange 3 à 4 fois par semaine.

## HYGIENE

- Apprendre à se laver les mains (se mouiller les mains, mettre du savon, se frotter les mains dessus, dedans et entre les doigts en comptant jusqu'à 30, et ensuite se rincer les mains)
- Apprendre à aller au toilette avant de manger, les grands accompagnent les plus petits
- Nettoyer son assiette pour avoir son dessert
- Goûter à chaque plat avant de dire que l'on n'aime pas
- Boire 1/2 verre d'eau à chaque repas, c'est important !
- Apprendre à essuyer son assiette
- Apprendre à ouvrir une banane
- Apprendre à se servir un verre d'eau
- Apprivoiser son couteau et l'utiliser pour pousser dans sa fourchette ou couper sa viande
- Ouvrir un fromage individuel en repérant l'ouverture
- Savoir couper et/ou éplucher un fruit : kiwi, clémentine, orange...



## Pas toujours facile de couper sa viande, d'ouvrir son fromage ou d'éplucher un fruit!...

Au début, ça paraît plus simple et plus rapide de le faire pour notre enfant. Mais au Restaurant Scolaire, il n'y aura pas toujours quelqu'un pour le faire. Apprendre à devenir grand et à faire tout seul c'est important.

Ce guide liste les savoir être et savoir faire travaillés à la cantine.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour lire ce guide avec votre enfant et à poursuivre ses apprentissages à la maison.

### SAVOIR ETRE

- Dire bonjour, s'il te plaît et merci
- Respecter ses camarades et les adultes
- Respecter le matériel
- Ne pas crier
- Rester assis dans ma chaise
- Ne pas courir
- Quand la lumière s'éteint, cela annonce une consigne de l'équipe pédagogique, donc le silence est demandé pour que chacun puisse l'entendre



TARIFS	Famille adhérente à l'association Familles Rurales	Famille non-adhérente à l'association Familles Rurales
Le repas régulier	4.68	5.02
Le repas occasionnel	5.61	5.95

- **Encadrant sans repas = Facturé 1.50 euros**  
*Exemple : En période de Covid, les repas étaient fournis par les familles, mais le personnel les encadrait.*
- **Repas non consommé ( ex : intempérie , absence institutrice, épidémie, fournisseur et autres ) = Facturé 2.50 euros**  
*Exemple : S'il neige, alors que les repas sont commandés, et qu'il nous est impossible de les décommander.*
- *En raison des frais de gestion supplémentaires engendrés par les inscriptions non permanentes les prix des repas occasionnels sont majorés.*  
*L'augmentation du prix de repas par rapport à l'année passée est due à la hausse du prix des matières premières , des fournisseurs, ainsi qu'à celle des charges de personnel. Le prix peut être susceptible d'augmenter durant l'année.*

#### Le Mode de paiement :

Une facture vous sera adressée à chaque début de mois, à régler entre le 10 et le 15 du mois suivant.

Le règlement peut s'effectuer par espèce, chèque ou prélèvement.

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'inscription ou en cas de changement de domiciliation bancaire, vous devrez nous joindre avec l'inscription un relevé d'identité bancaire. Ensuite un mandat vous sera fourni à vérifier, dater, signer et à nous retourner. Après ces démarches, le prélèvement sera effectif.

Si vous souhaitez recevoir les factures par mail, nous vous fournirons un document d'autorisation avec un coupon à nous retourner.

Pour toutes les questions administratives, relation familles et de facturation du restaurant scolaire, adressez-vous à Axel BOYER au 02.51.57.18.58.

**ATTENTION : En cas d'impayé, votre enfant sera exclu du restaurant scolaire. Il pourra le réintégrer une fois le solde réglé, frais bancaires inclus.**

## Réservation et annulation des repas :

### Repas Régulier/ Repas occasionnel :

Pour commander un repas , vous devez **impérativement inscrire votre enfant au plus tard la veille avant 15h** soit directement auprès du personnel du restaurant scolaire au **02-51-92-89-74**, si elle ne répond pas, laisser un message sur le répondeur, ou bien contacter Axel BOYER au **02-51-57-18-58** ou par mail : [monchapo@orange.fr](mailto:monchapo@orange.fr)

#### En cas d'absence pour les repas

- En cas d'absence de votre enfant, vous devez **impérativement nous prévenir avant 15h** en même temps que vous prévenez l'école.
- Dans le cas où nous sommes prévenus après ce délai ou non prévenu, le repas vous sera facturé dans sa totalité.
- Le repas du premier jour d'absence sera payé intégralement puis à partir du 2<sup>ème</sup> jour les repas ne seront pas dus à condition **de prévenir le restaurant scolaire dès le 1<sup>er</sup> jour avant 15h00** au numéro indiqué ci-dessus.
- Enfant malade:** Même si votre enfant est malade pendant la nuit, le repas vous sera malheureusement facturé dans sa totalité , puisque nous commandons la veille.

#### En cas d'intempérie:

- En cas de non livraison des repas par le fournisseur , nous demanderons aux familles de fournir un pique-nique au tarif de 2.50 euros .

### DISCIPLINE:

La commission restaurant scolaire demande aux parents de rester responsables du comportement de leurs enfants pendant les heures de repas. Ils voudront bien veiller à exercer leur mission éducatrice auprès d'eux, en leur apprenant la politesse et le respect d'autrui.

Le personnel se verra dans l'obligation de sanctionner un enfant incorrect.

Le gaspillage de nourriture, la dégradation du matériel ou des locaux, le chahut, les insultes, les injures, les gestes vulgaires, les agressions physiques ou verbales, l'insolence, seront sanctionnés de la façon suivante:

*Réparation de la bêtise commise (balayage de la nourriture jetée par terre, essuyage de l'eau renversée...)*

*Mise à l'écart de l'enfant*

*Changement de salle ou de service*

En cas de geste très violent et de répétition d'indiscipline, les parents et le comité de gestion seront informés. L'enfant pourra être exclu pour un jour ou plus. Dans le cas d'exclusion, les repas ne seront pas remboursés.

En soutenant moralement le personnel qui encadre leurs enfants, les parents montreront ainsi qu'ils s'intéressent au bon fonctionnement et à la qualité du service.

Vous trouverez en dernière page la charte de vie que nous vous invitons à lire attentivement avec votre/vos enfant(s). Tout enfant inscrit s'engage à la respecter scrupuleusement.

### SERVIETTE:

Une serviette avec un étui marquée au nom de l'enfant doit être fournie par les parents. Les serviettes seront récupérées régulièrement par les familles et nettoyées au minimum une fois par semaine.

**ATTENTION Les parents doivent fournir pour chaque enfant, une serviette étiquetée à son nom, avec un système de lien pour les plus petits .**

**Contact:** Axel BOYER

**Mail :**monchapo@orange.fr

**Tèl:**02.51.92.89.74 - 02.51.57.18.58